


Document  
d'Information  
Communal sur  
les Risques  
Majeurs



# édito

Chères Rilliardes,  
Chers Rilliards,

Notre commune, comme beaucoup d'autres, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique. Face à ces risques majeurs, l'expérience nous prouve que le risque zéro n'existe pas.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) constitue une information préventive sur les risques auxquels vous êtes potentiellement exposés et une sensibilisation sur les bons réflexes et conduites à tenir si un événement venait à se produire.

Alors que la Ville a mis à jour son organisation afin de faire aux risques majeurs, nous vous invitons à lire ce DICRIM avec attention, à le diffuser au sein de votre foyer et à le conserver précieusement dans un lieu connu de tous. Il pourrait un jour vous être nécessaire.

**Julien SMATI**

Maire de Rillieux-la-Pape  
Conseiller de la Métropole  
de Lyon

**Marc FORNELLI**

Maire Adjoint à la Sécurité, à  
la Tranquillité Publique et à la  
Propreté Urbaine



# Qu'est-ce que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'informer les habitants des risques auxquels ils sont potentiellement soumis. Il recense les risques naturels et technologiques et liste les principales consignes à respecter en cas de danger ou d'alerte.

Par l'information préalable sur l'existence des risques, sur leurs conséquences et les mesures à appliquer pour s'en protéger, le DICRIM vise à rendre chacun moins vulnérable.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Le risque majeur se caractérise ainsi :

- une faible fréquence : ne permet pas de garder une mémoire du risque à long terme
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Le risque n'existe que si un événement potentiellement dangereux (aléa) se produit dans une zone où des enjeux humains, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.



Il existe deux grands types de risques majeurs : les risques naturels (séismes, inondations...) et les risques technologiques (risque industriel, transport de matières dangereuses...).

Il est très difficile de prévoir la survenue d'un risque majeur. Les protections mises en place pour faire face à ces aléas sont les conséquences directes de catastrophes précédentes.



# Inondations

Phénomène naturel entraînant la submersion d'une zone habituellement hors d'eau.

Il existe trois types d'inondations :

- **Crue torrentielle** : très rapide et puissante dans un bassin versant à fortes pentes lors de précipitations brutales et intenses.
- **Crue lente** : montée des eaux qui permet de prévoir le phénomène quelques heures voire plusieurs jours à l'avance.
- **Crue de plaine** : montée lente et progressive des eaux dans un bassin versant à faible pente, souvent liée à des précipitations de longue durée.

## Le risque à Rillieux-la-Pape

**Le ruisseau du Ravin** à l'origine de crues torrentielles, principalement à Sathonay-Camp et à Fontaines-sur-Saône. L'urbanisme est réglementé aux abords du cours d'eau et en amont (Vancia, la Roue...).

**Le Canal de Miribel** : crue lente. Un repère de crue est installé à proximité de la gare de Crépieux. En cas d'inondation, une vingtaine de maisons sont recensées comme concernées dans le plan Orsec Rhône Amont.

## Que faire en cas d'inondation ?

→ Avant ou dès réception de l'alerte

- Fermer portes, fenêtres et aérations.
- Veiller à l'étanchéité des parties basses.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Mettre au sec les produits toxiques, putrescibles ou documents officiels (carte d'identité...).
- Constituer une réserve d'eau et de nourriture dans un local non inondable.
- Déplacer, si possible, les véhicules susceptibles d'être inondés.

→ Pendant

- Ne pas chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge par les enseignants.
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas s'engager sur une zone inondée.
- N'évacuer que sur ordre des pompiers.

→ Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Remettre l'électricité après contrôle d'un professionnel et sur une installation sèche.
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurance après évaluation des dégâts.
- Ne toucher aucun câbles, mêmes tombés à terre.



# Rupture de barrage

La rupture de barrage est une destruction partielle ou totale de l'ouvrage entraînant une onde de submersion.

Elle peut être progressive ou brutale. Parmi les faits qui ont marqué l'histoire en France, citons la rupture du barrage de Malpasset qui fit 423 morts le 2 décembre 1959

## Le risque à Rillieux-la-Pape

La commune se situe à environ 80 km au sud du barrage de Vouglans (39) et du barrage de Coiselet (01).

Barrage	VOUGLANS	COISELET
Capacité	605 Mm <sup>3</sup>	36 Mm <sup>3</sup>
Distance	88 km	76 km
Hauteur d'eau à Crépieux en cas de rupture	9 mètres	4 mètres
Temps d'arrivée de l'onde	7 h 35	8 h 45

En cas de rupture de barrage, la montée des eaux impacterait une trentaine d'habitations à Crépieux. Le délai d'arrivée de l'onde est suffisant pour évacuer la zone impactée.

## Que faire en cas de rupture de barrage ?

- Évacuer le secteur de Crépieux (secteur au sud de la route de Genève) dans le calme en direction du plateau dès que l'ordre est donné.
- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités sur France Info ou France Inter.
- Fermer le gaz et l'électricité.
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.

# Séisme

**Un séisme est une rupture brutale des roches créant des failles dans le sous-sol et parfois en surface.**

Cela génère des vibrations importantes du sol transmises aux bâtiments.

La magnitude correspond à l'énergie libérée par le séisme mesurée par l'échelle de Richter.

L'intensité mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné avec l'échelle EMS 98 (Échelle Macrosismique Européenne)

Se protéger ou prévoir un séisme est impossible ou difficile. En France, un zonage sismique prévoit 5 zones de sismicité.

## Le risque à Rillieux-la pape ?

Rillieux-la-Pape est classée en zone 2 (sur 5) « Faible ». Les constructions neuves doivent prendre en compte cet aléa.

## Que faire en cas de séisme ?

### → À l'intérieur

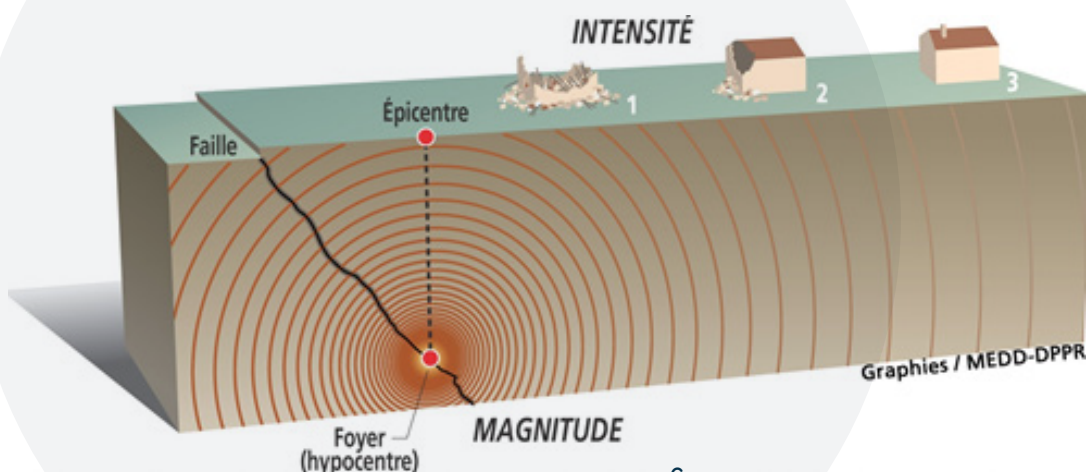
- Se mettre près d'un mur ou d'une colonne porteuse ou sous un meuble solide (table ou lit)

### → À l'extérieur

- S'éloigner des bâtiments
- S'éloigner des fils électriques et tout ce qui peut s'effondrer
- En voiture, s'arrêter, stopper le moteur et attendre la fin des secousses

### → Après les secousses

- Fermer l'eau, l'électricité et le gaz.
- Évacuer le bâtiment.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes nécessaires aux secours.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par les enseignants.
- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités (attention aux répliques, la fin de la première secousse ne signifie pas la fin du séisme).





# Mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Il peut être lent (quelques millimètres par an) ou rapide (quelques centaines de mètres par jour).

Les mouvements de terrain peuvent être causés par le phénomène de retrait et gonflement d'argile. En période de sécheresse, les argiles du sol sèchent et se rétractent. A l'inverse, lors de fortes précipitations, elles gonflent. Ces phénomènes peuvent causer des dommages aux constructions.

## Le risque à Rillieux-la-Pape

L'ensemble du territoire est soumis aux mouvements de terrain et au phénomène de retrait et gonflement d'argile. Une vigilance est accordée au secteur des balmes de Crépieux.

Que faire en cas de mouvement de terrain ?

→ Avant

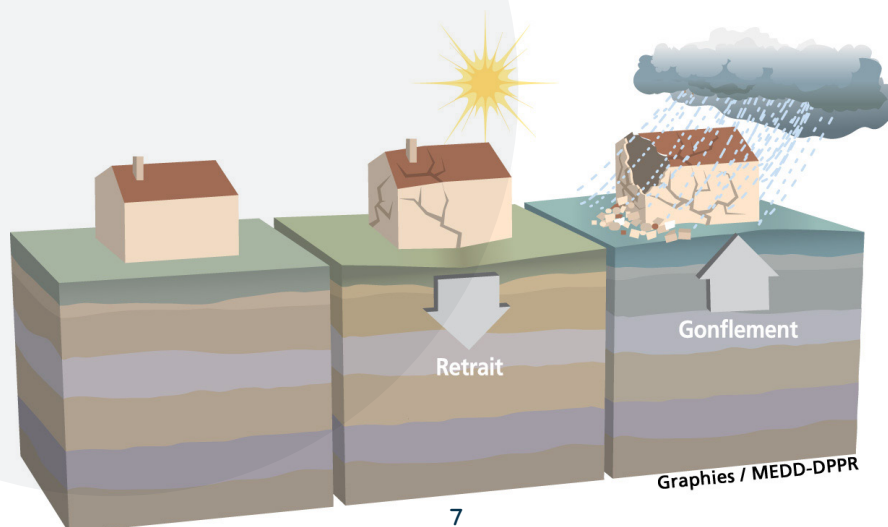
- Se renseigner auprès des autorités (Mairie, Préfecture) sur les possibles mouvements de terrain
- Faire une étude de sol avant tout projet de construction

→ Pendant

- Fuir, ne pas revenir sur ses pas, ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas entrer dans les bâtiments proches du sinistre
- Fermer le gaz et l'électricité
- Appeler les secours si nécessaire et se tenir à leur disposition

→ Après

- Informer la Mairie pour demander le classement en catastrophe naturelle
- Prendre contact avec son assurance
- Évaluer les dégâts avec un professionnel.





# Risque industriel

Il est la conséquence d'un événement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations et l'environnement.

Il existe trois types de risques industriels :

- **à effet thermique** : lié à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion
- **à effet mécanique** : lié à une surpression résultant d'une onde de choc provoquée par une explosion
- **à effet toxique** : lié à l'inhalation d'une substance chimique toxique à la suite d'une fuite d'une installation ou à la dispersion de fumées en cas d'incendie.

Parmi les faits marquants, mentionnons l'explosion de la raffinerie de Feyzin qui fit 18 morts en janvier 1966 ou l'accident de l'usine AZF à Toulouse en septembre 2001 qui fit 31 morts.

## Le risque à Rillieux-la-Pape

Il y a plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Selon la nature des produits employés, les risques sont plus ou moins grands. Les sites les plus risqués sont classés SEVESO et sont pris en compte dans l'urbanisme.

Ils font l'objet de Plan de Prévention des Risques. La Préfecture rédige un Plan Particulier d'Intervention pour savoir comment réagir en cas d'accident.

Sont classées SEVESO à Rillieux-la-Pape :

- **Cotelle** (600, avenue de l'Industrie)
- **Pyragric** (639, avenue de l'Hippodrome)

## Que faire en cas d'accident ?

- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les services de secours.
- Ne pas fumer.
- Se confiner dans un local sans fenêtre (de préférence), boucher les ouvertures, arrêter le chauffage et la climatisation. Avoir de l'eau et de la nourriture.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants les prennent en charge.
- Se protéger d'un masque ou d'un linge humide.
- Être à l'écoute des consignes données par les autorités.
- Évacuer sur ordre des pompiers.
- Attendre le signal de fin d'alerte pour quitter l'abri de confinement.





# Transport de Matières Dangereuses (TMD)

**Une matière dangereuse est une substance susceptible d'engendrer des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.**

La dangerosité du transport est liée à la matière transportée quel que soit le mode de transport utilisé.

Un accident de TMD peut avoir trois effets :

- explosion, pouvant être ressentie jusqu'à plusieurs centaines de mètres
- incendie, dans l'essentiel des accidents impliquant des matières dangereuses
- dégagement de nuage toxique, plus ou moins concentré pouvant toucher des zones plus ou moins éloignées du lieu de l'accident.

Parmi les faits marquants, citons la déraillement de wagons citernes d'éthanol en gare de triage de Sibelin en mars 2017, ou encore l'explosion d'une canalisation de gaz aménagée dans un pont à Albertville en mai 2018.

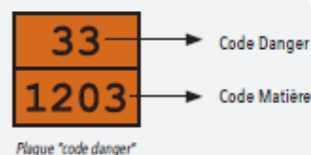
## Le risque à Rillieux-la-Pape

Plusieurs modes de transport de matières dangereuses existent sur la commune :

- Routier : la route de Strasbourg, la route de Genève.
- Ferroviaire : sur la ligne Lyon-Ambérieu (le long du Canal de Miribel).
- Canalisation : une canalisation de gaz entre Vancia et le secteur du Champ du Roy.

## Témoin d'un accident ?

- Appeler le 17, le 18 ou le 112 pour signaler l'accident en précisant, le lieu, la nature du transport et le nombre de victimes
- Repérer le code danger et le code matière sur la plaque signalétique du véhicule



## Que faire en cas d'accident ?

- Ne pas téléphoner pour libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas fumer.
- Se protéger d'un linge humide ou un d'un masque.
- Se confiner dans un local de préférence sans fenêtre, calfeutrer les ouvertures et arrêter les ventilations, chauffage et climatisation. Avoir de l'eau et de quoi manger.
- Ne pas aller chercher les enfants, les enseignants les prennent en charge.
- Rester à l'écoute des consignes des autorités sur France Info ou France Inter.
- Quitter le local de confinement sur ordre des pompiers ou lors de l'audition du signal de fin d'alerte.



# Pollution atmosphérique

Une exposition régulière à des émissions comme l'oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le monoxyde de carbone (CO), l'ozone (O<sub>3</sub>), etc. n'est pas sans impact pour la santé,

notamment pour les personnes vulnérables ou sensibles (nourrissons, jeunes enfants, femmes enceintes, personnes asthmatiques ou âgées...).

En France, chaque année, 40 000 décès prématurés sont imputables à la pollution atmosphérique.

Lors d'épisode de pollution, deux seuils sont déterminés en fonction de la quantité de polluants contenus dans l'air :

- **Le seuil d'information** : le Préfet communique des mesures de recommandations sanitaires pour les personnes les plus sensibles
- **Le seuil d'alerte** : le Préfet complète les recommandations par des mesures d'urgence réglementaires (limitation de vitesse, restrictions imposées à certaines entreprises polluantes...)

## Le risque à Rillieux-la-Pape

A tout instant, pour connaître la qualité de l'air sur la commune, consulter le site d'Atmo Auvergne Rhone-Alpes <https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/monair/commune/69286>

## Que faire en cas d'épisode de pollution atmosphérique ?

- Éviter d'utiliser son véhicule et privilégier les transports en commun
- Ne pas faire usage de barbecues en période de pic de pollution
- Éviter de pratiquer une activité physique en extérieur comme en intérieur et reporter, si possible, les compétitions
- Respecter les consignes et les interdictions diffusées par les pouvoirs publics.

**Rappel** : le brûlage des végétaux et ordures est interdit. Le non-respect de cette mesure peut exposer à une amende de 450 €.



# Canicule

**Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et nocturnes) atteignent des valeurs élevées durant au moins trois jours et trois nuits consécutifs.**

Le seuil de déclenchement d'une canicule est variable selon les départements. Pour le Rhône et la Métropole de Lyon, le seuil de température est de 20°C la nuit et 34°C le jour.

La canicule de l'été 2003 reste dans les mémoires, alors que les épisodes caniculaires se multiplient depuis plusieurs années en raison du changement climatique : juin et juillet 2019, août 2020.

Le risque canicule est souvent accompagné d'autres phénomènes dangereux comme une diminution de la ressource aquifère, la pollution atmosphérique, l'augmentation des risques d'incendie...

Une période caniculaire peut être dangereuse pour des personnes fragiles (coup de chaleur, déshydratation...).

## Que faire lors d'un épisode caniculaire ?

- Mouiller son corps et se ventiler.
- Manger en quantité suffisante.
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour.
- Donner des nouvelles à ses proches.
- Ne pas boire d'alcool.
- Éviter les efforts physiques.

## À Rillieux-la-Pape

Plus de 65 ans ? Faites-vous connaître auprès du CCAS dans le cadre du Plan Canicule. Les agents du CCAS pourront prendre de vos nouvelles lors des périodes de fortes chaleurs.

> Pour s'inscrire : 📞 04 37 85 01 80



# Grand froid

**Le risque grand froid survient lorsque les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département pendant plusieurs jours.**

Il peut s'accompagner de phénomènes météorologiques dangereux comme de la glace, du verglas, des chutes de neige...

Un épisode de grand froid peut être dangereux pour des personnes fragiles (hypothermie, maladies infectieuses, intoxication au monoxyde de carbone...), ou pour la vie quotidienne (dysfonctionnement des réseaux, impact sur la circulation des biens et des personnes).

La France a connu des vagues de grand froid en 1956 et plus récemment en 2012.

## À Rillieux-la-Pape

Les voies les plus pentues peuvent être fermées en cas de neige et de verglas :

- Chemin de Bussy
- Route de Fontaines
- Montée de la Pelletière
- Montée de la Velette
- Montée Castellane
- Rue Albert Romain
- Rue Caporal Emile Rey
- Chemin de la Teyssonnière
- Boulevard de la Corniche
- Chemin des Martyrs
- Chemin des Pêcheurs
- Chemin Neuf.

## Que faire en cas d'épisode de grand froid ?

- Protéger les canalisations et compteur d'eau.
- Limiter les déplacements et se mettre à l'abri.
- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides.
- Éviter les efforts brusques.
- Prévenir le 115 pour les personnes sans abri ou en difficulté.
- Contrôler le bon fonctionnement des appareils de chauffage.
- Veiller à aérer le logement et à ne pas boucher les entrées d'air.



# Neige et verglas

**Les chutes de neiges, les pluies verglaçantes ou encore la formation de plaques de verglas sont la conséquence de précipitations se produisant lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.**

Des phénomènes glissants peuvent se produire sur les trottoirs, les réseaux routiers. L'épaisseur de la neige sur les bâtiments peut endommager les toitures et les infrastructures ou encore la végétation (casse de branches d'arbres...)

Les populations fragiles peuvent être victimes de ces phénomènes et risquer des hypothermies, des fractures en cas de chute sur des sols glissants.

## Le risque à Rillieux-la-Pape

Les voies les plus pentues peuvent être fermées en cas de neige et de verglas :

- Chemin de Bussy
- Route de Fontaines
- Montée de la Pelletière
- Montée de la Velette
- Montée Castellane
- Rue Albert Romain
- Rue Caporal Emile Rey
- Chemin de la Teyssonnière
- Boulevard de la Corniche
- Chemin des Martyrs
- Chemin des Pêcheurs
- Chemin Neuf.

## Que faire lors de chutes de neige ou de formation de plaques de verglas ?

- Déneiger devant chez soi. Du sel peut être utilisé pour aider à la fonte de la neige et éviter la formation de plaques de verglas. Attention à ne pas boucher les avaloirs et fossés avec de la neige afin de ne pas empêcher les écoulements d'eau.
- Limiter les déplacements au strict nécessaire se munir d'équipements spéciaux (pneus neige, chaînes...) et se déplacer avec prudence si cela est nécessaire.
- Ne pas toucher les fils tombés à terre.
- Rester à l'écoute des prévisions météo de Météo France et des consignes données par les autorités.



# Tempête

**On parle de tempête lorsque des vents dépassent 90km/h. Ce risque est souvent accompagné de fortes pluies.**

Une tempête peut avoir de graves conséquences sur la population, les biens et l'environnement. Des dégâts peuvent être observés sur les constructions (chutes de tuiles, de cheminées), les réseaux (câbles électriques), sur l'environnement (chutes de branches, arrachement d'arbres...).

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux pendant des durées relativement importantes.

Pour les tempêtes marquantes, citons Lothar et Martin des 26 et 27 décembre 1999 et Xynthia de février 2010.

## Le risque à Rillieux-la-Pape

Les accès aux parcs et jardins ou espaces boisés peuvent être déconseillés ou interdits en raison du risque de chute de branches ou d'arbres.

## Que faire en cas de tempête ?

### → Avant

- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobiliers de jardin, objets divers)
- Vérifier le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons...)
- Fermer portes et volets
- Dans la mesure du possible, rentrer chez soi

### → Pendant

- Éviter tout déplacement inutile. Si le déplacement est inévitable, réduire sa vitesse
- Ne pas intervenir sur les toitures
- Rester à l'écoute des consignes et des prévisions météo sur les radios ou chaînes de télévision locales
- Éviter de se rendre des secteurs boisés, des branches ou des arbres peuvent avoir été fragilisés et risquer de tomber

### → Après

- Faire l'inventaire des dégâts éventuels et contacter l'assurance si nécessaire
- Ne pas toucher des câbles tombés à terre.



# Épidémie, pandémie et épizootie

Une épidémie se caractérise par la diffusion rapide sur une grande zone géographique d'un nouveau virus issu d'une modification génétique.

La transmission d'homme à homme s'effectue dans la plupart des cas par voie aérienne, contact avec des personnes ou des objets contaminés.

On parle de pandémie lorsque l'épidémie s'étend à l'ensemble de la population mondiale.

Une épizootie est la conséquence d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes simultanément.

Une épidémie ou une épizootie peut apparaître sur le territoire français à n'importe quel moment.

On notera parmi les événements notables qu'a connus la France, certaines parties du monde ou le monde :

- 1918 : épidémie de grippe espagnole
- 2003 : épidémie du Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) en Asie du Sud-Est
- 2020-2021 : pandémie de Coronavirus SARS-Cov 2 ou COVID-19

## Que faire en cas d'épidémie ?

- Se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.
- Se protéger les voies respiratoire à l'aide d'un masque.
- En cas de symptômes, prendre contact avec son médecin traitant et faire, si possible, une téléconsultation.
- Se rendre aux urgences seulement si nécessaire.

# Le kit d'urgence

 <p><b>Radio, lampe de poche avec piles de rechange</b></p>	 <p><b>Bougies, briquet ou allumettes</b></p>	 <p><b>Nourriture non périssable et bouteilles d'eau potable</b></p>
 <p><b>Médicaments</b></p>	 <p><b>Lunettes de secours</b></p>	 <p><b>Vêtements chauds, couvertures</b></p>
 <p><b>Double des clés, copie de papiers d'identité</b></p>	 <p><b>Trousse de premiers secours</b></p>	 <p><b>Argent liquide</b></p>
 <p><b>Chargeur de téléphone portable</b></p>	 <p><b>Articles pour bébé</b></p>	 <p><b>Nourriture pour animaux</b></p>





## Comment la Ville fait face à la crise ?

La Ville de Rillieux-la-Pape s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) comme l'exige la réglementation. Ce PCS, document interne, définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et l'assistance de la population en cas de crise.



## Les écoles face aux risques

Les établissements scolaires ont l'obligation de réaliser un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Ces plans recensent les mesures mises en œuvre pour assurer la sécurité des élèves et du personnel en cas de survenue d'un risque majeur ou d'une intrusion.

## Etat des risques et pollutions Risques miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sol

Ces risques ne impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas concernés. Les divers documents d'information préventive et concernant l'immeuble, ne sont pas annexés au contrat de vente ou de location. Le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe d'un contrat de vente ou de location.

La base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral du \_\_\_\_\_ mis à jour le \_\_\_\_\_ code postal ou Insee \_\_\_\_\_

## Immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques

est situé dans le périmètre d'un PPR N \_\_\_\_\_ approuvé \_\_\_\_\_  
critère \_\_\_\_\_ anticipé \_\_\_\_\_  
Les risques naturels pris en considération sont liés à : \_\_\_\_\_ autres \_\_\_\_\_  
Inondations \_\_\_\_\_

est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
Les travaux prescrits ont été réalisés \_\_\_\_\_

est situé dans le périmètre d'un autre PPR N \_\_\_\_\_ approuvé \_\_\_\_\_  
critère \_\_\_\_\_ anticipé \_\_\_\_\_  
Les risques naturels pris en considération sont liés à : \_\_\_\_\_ autres \_\_\_\_\_  
Inondations \_\_\_\_\_



## Acquéreur/Locataire

Lorsque l'on souhaite acheter ou louer un bien, une fiche Information Acquéreur/Locataire sur l'état des risques et pollutions est établie par le propriétaire ou le bailleur. Cette fiche annexée au contrat de vente ou de location doit être portée à connaissance pour informer sur les risques auxquels peuvent être exposé le bien.

## Les risques autour de mon domicile ?

Pour en savoir plus sur les risques autour de chez soi : <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi>

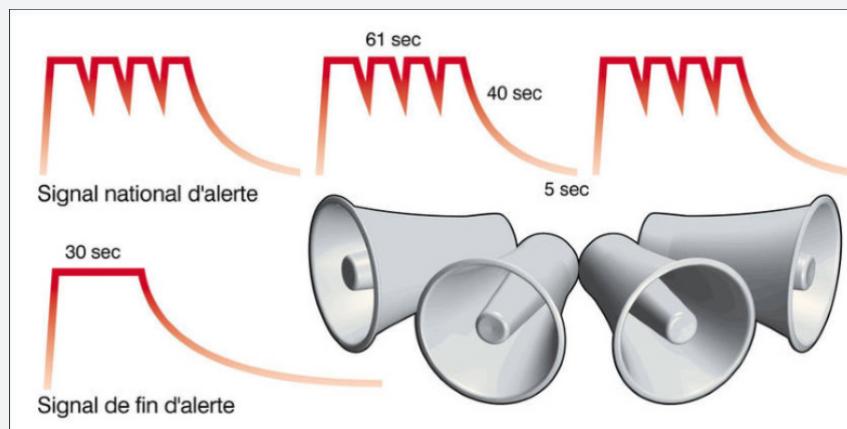
# L'alerte en cas de crise

## Les sirènes

L'alerte est donnée par plusieurs canaux. La commune de Rillieux-la-Pape dispose de trois sirènes d'alerte positionnées

- Place de Verdun
- Rue Nicolas Boileau
- Place Canellas

Le signal national d'alerte prend la forme d'un son modulé de trois fois 1 minute et 41 secondes. Le signal de fin d'alerte est un son continu de 30 secondes. Un essai de ces sirènes a lieu tous les premiers mercredis de chaque mois, à midi, pendant une minute.



## Les ensembles mobiles d'alertes

Les véhicules de la Police Municipale sont équipés de haut-parleurs permettant de diffuser des messages d'alertes et des consignes.

## Site internet et réseaux sociaux de la Ville de Rillieux-la-Pape

En cas de survenue d'un événement majeur, la Ville de Rillieux-la-Pape publiera régulièrement des points de situation pour informer sur l'évènement et son évolution.



## Les numéros utiles

Pompiers

☎ 18

Samu

☎ 15

Police

☎ 17

Numéro unique d'appel d'urgence européen

☎ 112

Numéro pour personnes sourdes ou malentendantes

☎ 114 (SMS)

Police Municipale

☎ 04 78 97 25 65

Mairie de Rillieux-la-Pape

☎ 04 37 85 00 00

Urgence électricité

☎ 09 72 67 50 69 (24/24h et 7/7j)

Urgence gaz

☎ 0800 47 33 33 (24/24h et 7/7j)

Urgence Eau du Grand Lyon

☎ 09 69 39 69 99



## S'informer en cas de crise

En cas d'accident, les médias du service public sont conventionnés pour diffuser de l'information. Vous pouvez ainsi vous informer par la télévision ou la radio.

### La télévision

FRANCE 2

FRANCE 3 RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

### La radio

FRANCE INTER

99.8 FM ou 101.1 FM

FRANCE INFO

103.4 FM ou 105.4 FM